

# LES IDÉES VACANCES



**VACANCES DE TOUSSAINT**

**11-17 ANS**

	Responsable légal 1 (payeur)	Responsable légal 2
Nom/Prénom		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autres (préciser)
Adresse		
N° de tél.		
J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de l'activité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'autorise la publication de photo ou d'enregistrement de mon enfant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Inscription Cocher la(les) réservation(s) souhaitée(s) par enfant**

	Enfant 1	Enfant 2
Noms/Prénoms		
<b>Lundi 23 octobre</b>		
<b>Mardi 24 octobre</b>		
<b>Mercredi 25 octobre</b>		
<b>Jeudi 26 octobre</b>		
<b>Vendredi 27 octobre</b>		
<b>Lundi 30 octobre</b>		
<b>Mardi 31 novembre</b>		
<b>Jeudi 2 novembre</b>		
<b>Vendredi 3 novembre</b>		

✓ J'autorise les responsables à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'urgence ou d'accident.

✓ J'autorise mon enfant à participer aux activités « idées vacances » organisées par le service Jeunesse de la Ville de Guéret et m'engage à l'accompagner et venir le rechercher à la fin des activités afin de rencontrer les animateurs.

✓ Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent dossier et m'engage à signaler toute modification au service éducation de la Ville de Guéret (toute fausse déclaration étant passible de peine d'emprisonnement de 2 ans et de 30 000€ d'amende, article 441-6 du code pénal).

✓ J'autorise la ville de Guéret à recueillir les informations me concernant auprès de la CAF afin de vérifier mon éligibilité aux réductions de tarif (Tout allocataire qui serait opposé à la consultation de son dossier par le biais de CAFPRO, doit en informer par écrit le Service Education de la Mairie).

✓ Toute réservation entraîne une facturation systématique sauf en cas d'absence pour maladie sous réserve de fournir au Local Jeunes un certificat médical avant la fin de la période de vacances.

✓ Les données personnelles : La ville de Guéret s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel collectées pour étudier les dossiers soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016 applicable le 25 mai 2018. Les données sont conservées jusqu'à la majorité du jeune inscrit, après la fin de fréquentation des services, et peuvent faire l'objet de cession auprès des services de l'éducation nationale, et de la CAF de la Creuse. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en contractant le Délégué à la Protection des Données de la Ville sur [rgpd@ville-gueret.fr](mailto:rgpd@ville-gueret.fr)

**Date et signature**